

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE**

Délibération 2024-202

Jeudi 12 décembre 2024

**LA GODILLE
SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL
CAPG-COMMUNE D'ANDON**

Paul Euzière

Conseiller municipal de Grasse

Conseiller communautaire

Président du groupe

« Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Il nous est proposé un protocole transactionnel et un acte de vente entre la CAPG et la commune d'Andon à propos des bâtiments hébergeant le restaurant « la Godille ».

Nous relevons que **l'exposé du contexte présenté dans l'acte valant protocole transactionnel fait clairement apparaître des irrégularités, voire illégalités, imputables aux précédentes municipalités d'Andon.** Mais que, si la bonne foi de la CAPG ne peut être mise en doute, il ressort bien du protocole que, **du fait de ces irrégularités, c'est bien la commune d'Andon qui est propriétaire de ce bien.**

Je crois que l'on ne peut que se satisfaire que la propriété de ce bien au sujet duquel nous sommes intervenus à plusieurs reprises en conseil communautaire -notamment les 22 septembre 2022 et 6 juillet 2023- soit enfin reconnue et que tout litige à ce sujet soit, à partir de ce protocole transactionnel, désormais écarté.